

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.T.R.I.O.M.S
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 71 Route Ligne Paradis, 1^{er} étage – Immeuble l'Atrium –
97410 Saint Pierre
N° RCS de la société : 512 092 719

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 01/08/2018

L'an 2018 ,
Le 1er aout,
A 10 heures,

M. Frédéric BENARD né le [REDACTED] à [REDACTED] demeurant au [REDACTED]
[REDACTED] propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de soixante-quinze euros
chacune composant le capital social de la société A.T.R.I.O.M.S,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des statuts après réalisation d'une cession de parts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

M. Frédéric BENARD, associé unique, après avoir pris connaissance d'un acte sous signature privée en date du 08 janvier 2018 à Saint-Pierre, déposé le 1^{er} aout 2018 au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, portant cession par M. Steve PAYET à M. Frédéric BENARD de 7 parts sociales lui appartenant dans la Société. M. Frédéric BENARD décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

« Article 8. Capital social

Le capital est fixé à la somme de 7 500.00 euros. Il est divisé en 100 parts égales d'un montant de 75 euros chacune, entièrement libérées souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux à proportion de leur pourcentage respectif.

La composition du capital social est la suivante :

Frédéric BENARD, 100 parts soit 7500,00 € (Sept mille cinq cent euros)

Le total est égal au nombre de parts composant le capital social soit 100 parts.

Le soussigné déclare expressément que ces parts sociales ont été réparties dans la proportion sus indiquée. »

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Signature

M. Frédéric BENARD

Associé unique

